

DIFFICULTÉS D'ACCÈS AUX SOINS DE SANTÉ AU QUÉBEC: IL FAUT RETIRER LE PROJET DE LOI 20 ET MISER SUR LA CONCERTATION POUR APPLIQUER DES SOLUTIONS VALABLES ET DURABLES

La population québécoise souffre, depuis plusieurs années, des difficultés importantes d'accès aux soins de santé de première ligne et aux soins spécialisés. Cette situation est inacceptable et reconnue par tous. Le statu quo n'est donc pas une option recevable et le problème doit être corrigé dans les meilleurs délais, afin d'assurer aux Québécoises et aux Québécois l'accès à des soins de santé de qualité dans un délai raisonnable.

Malheureusement, le projet de loi 20 « favorisant l'accès à la médecine de famille et à la médecine spécialisée » présenté par le ministre de la Santé et des Services Sociaux Gaétan Barrette n'offre aucune solution valable ni durable pour remédier à ce problème. En raison de l'approche coercitive proposée par le ministre et en l'absence de mesures concrètes permettant d'améliorer l'organisation des soins, nous sommes d'avis que le projet de loi déposé ne permettra pas de corriger la situation actuelle, qui pourrait même s'aggraver. En outre, le ministre ne semble avoir consulté aucun expert indépendant avant d'imposer ces changements majeurs à la pratique de la médecine familiale et spécialisée au Québec.

Pour atteindre l'objectif louable qu'il s'est fixé, le ministre Barrette doit retirer son projet de loi 20 et consulter dès maintenant les médecins, les infirmier(ère)s, les autres professionnel(le)s de la santé, les experts indépendants et les usagers. Un sommet sur l'accès aux soins de santé permettrait en effet de trouver des solutions avec tous les acteurs impliqués. Notre système de santé public, un acquis précieux pour tous les Québécois, mérite clairement cela.

Des solutions concrètes, efficaces et applicables sans délai pourraient être adoptées puis déployées afin d'obtenir des résultats durables. Les aspects cruciaux suivants devraient être abordés :

- 1) L'accès aux soins de santé de première ligne et aux soins spécialisés
- 2) L'intégration, la collaboration et la continuité dans les soins de santé
- 3) La clarification du rôle des professionnels de la santé dans les soins de santé de première ligne et les soins spécialisés (médecins, pharmacien(ne)s, infirmier(ère)s, infirmier(ère)s praticien(ne)s spécialisé(e)s) et les mesures concrètes favorisant la collaboration interprofessionnelle
- 4) L'impact du vieillissement de la population et des maladies chroniques dans l'accès aux soins de santé
- 5) L'impact du profil des clientèles vulnérables sur la tâche des médecins et l'accès aux soins de santé
- 6) Une modification des modes de rémunération des médecins pour favoriser un meilleur accès aux soins médicaux
- 7) Un mécanisme permanent de discussion entre les professionnels du terrain et le ministère de la Santé et des Services sociaux pour améliorer l'accès aux soins de santé (exemple: le modèle de concertation GPSC de la Colombie-Britannique).

Acteurs impliqués et engagés issus de différents milieux, nous croyons fermement que cette approche a beaucoup plus de chance de corriger le problème d'accès aux soins de santé qu'un projet de loi qui minerait pour longtemps une volonté de collaboration pourtant essentielle à la réussite de tels changements. Tous les Québécoises et Québécois en sortiront alors gagnants.

Mathieu Pelletier, MD, omnipraticien, Unité de médecine familiale du Nord de Lanaudière, Saint-Charles-Borromée

Jean-Philippe Blondeau, MD, omnipraticien, CSSS de Chicoutimi, Saguenay

Simon-Pierre Landry, MD, omnipraticien, CSSS des Sommets, Sainte-Agathe-des-Monts

David Lussier, MD, gériatre, Institut universitaire de gériatrie de Montréal, Montréal

Olivier Bernard, B. Pharm, M.Sc, Pharmacien, Consultant et conférencier (Le Pharmacien)

Damien Contandriopoulos, PhD, chercheur, Institut de recherche en santé publique de l'Université de Montréal

Hélène Daneault, MD, omnipraticienne, Centre médical Fontainebleau, Blainville

Gyslaine Desrosiers, inf., D.h.c., ex-présidente de l'Ordre des infirmières et des infirmiers du Québec (OIIQ)

Chantal Fortin, inf. M.ScN, CNéphro(C), Infirmière praticienne spécialisée en néphrologie, Hôpital Maisonneuve-Rosemont

Jean Rochon, MD, spécialiste en médecine communautaire, ex-ministre de la Santé et des Services Sociaux du Québec

Réjean Thomas, MD, omnipraticien, PDG Fondateur Clinique médicale l'Actuel, Montréal

Alain Vadeboncoeur, MD, urgentologue, Institut de cardiologie de Montréal, Montréal